

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 19 - 22 octobre 1998

## RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 9 de l'ordre du  
jour



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/98/9-A/5**  
11 septembre 1998  
ORIGINAL: ANGLAIS

## PROJET DE DÉVELOPPEMENT APPROUVÉ PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 1998—MALAWI 5934.00

### Projet pilote d'alimentation scolaire pour améliorer l'enseignement primaire et la scolarisation et l'assiduité des filles dans les communes de Mtakataka et de Golomoti du district de Dedza

Coût total pour le PAM	2 762 608 dollars
Coût total pour le gouvernement	500 000 dollars
Quantités de produits à fournir	4 310 tonnes
Nombre de bénéficiaires	35 250
Durée du projet	Deux ans

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

### RÉSUMÉ

Le projet vise un maximum de 23 500 écoliers de 24 écoles primaires et 11 750 ménages du district de Dedza, région caractérisée par un fort taux d'analphabétisme, un nombre élevé de ménages dirigés par des femmes et une insécurité alimentaire chronique. Tous les enfants recevront une boisson instantanée à base de céréales et, en milieu de matinée, une bouillie enrichie et du poisson en boîte pour lutter contre le stress alimentaire, promouvoir la scolarisation et l'assiduité et améliorer l'apprentissage. Les filles recevront en plus des rations à emporter pour éviter qu'elles n'abandonnent trop tôt l'école et les encourager à fréquenter régulièrement les cours. Le projet sera géré conjointement par les communautés et les vulgarisateurs du Ministère de l'éducation. Des mesures d'amélioration de l'enseignement, la distribution d'uniformes aux filles plus âgées, des améliorations sanitaires et une campagne d'information et d'éducation sont prévues pour renforcer l'impact de l'aide alimentaire et pour rendre l'environnement scolaire plus attrayant pour les filles. Le PNUD, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Union européenne, par le biais du programme sur la sécurité alimentaire qu'elle mène au Malawi, fourniront un appui technique et des articles non alimentaires pour obtenir un impact collectif dans les secteurs de la sécurité alimentaire et de l'éducation.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Chef, OSA-1:                                      K. Tuinenburg                                      tel.: 066513-2235

Coordonnateur de programmes:      Mme G. Atif                                      tel.: 066513-2321

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).

